

Préfecture des Pyrénées Orientales

---oOo---

**Maître d'ouvrage:
Commune d'Elne**

**Déclaration de projet n°2
portant sur la rénovation et
l'extension de la maison de retraite
emportant mise en compatibilité du PLU**

**Enquête publique
sur la commune d'Elne**

réalisée du 26 juin au 31 juillet 2019

Rapport du commissaire enquêteur

**Commissaire enquêteur
Pierre CABARBAYE**

Table des matières

1.- Généralités.....	3
1.1.Contexte.....	3
1.2.Objet de l'enquête.....	3
1.3.Cadre juridique.....	4
1.4.Nature et caractéristiques du projet.....	5
1.5.Description des principaux impacts du projet.....	6
1.6.Intérêt général du projet.....	7
1.7.Composition du dossier.....	7
2.- Organisation et déroulement de l'enquête.	9
2.1.Désignation du commissaire enquêteur.....	9
2.2.Modalités de l'enquête.....	9
2.3.Concertation préalable à la procédure d'enquête.....	9
2.4.Information du public.....	10
2.5.Climat de l'enquête et incidents.....	10
2.6.Clôture de l'enquête.....	11
2.7.Statistiques des observations recueillies.....	11
3.- Analyse des observations, consultations et réponses du maître d'ouvrage.....	11
3.1.Les observations formulées par le public.....	11
3.2.Observations des organismes publics.....	12
3.3.Les questionnements du commissaire enquêteur.....	12
3.4.Procès verbal de synthèse.....	12
3.5.Mémoire en réponse du maître d'ouvrage.....	12
3.6.Analyse du dossier et des observations.....	13
Annexes.....	16

1. - Généralités

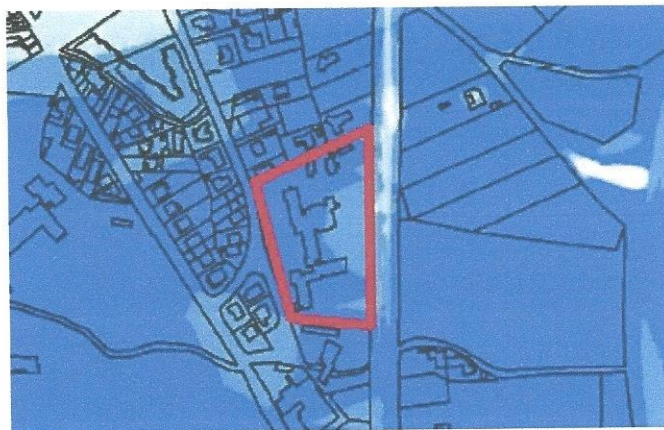
1.1. Contexte

La commune d'Elne est située à une douzaine de kilomètres au sud-est de Perpignan. Chef lieu de canton sa population est de 8 659 habitants en 2015.

Le PLU a été approuvé le 28 juillet 2005, puis a fait l'objet de révisions simplifiées le 26 octobre 2006, le 20 décembre 2007 et le 31 juillet 2008. La dernière modification (n°8) date du 20 juillet 2016 et la dernière modification simplifiée (n°5) du 5 juin 2019.

Elle est soumise au Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Rhone Méditerranée approuvé le 7 décembre 2015. Plus précisément la commune n'est pas encore couverte par un PPRI mais un plan des surfaces submersibles du Tech, de 2006 avec une cartographie mise à jour en avril 2016, détermine les risques d'inondation

La maison de retraite « résidence Coste Baills » est située en zone B de ce plan, c'est à dire que des hauteurs d'eau supérieures à 1 m. sont susceptibles de s'y produire.



1.2. Objet de l'enquête

La maison de retraite « Résidence Coste Baills » est un EHPAD. Cet établissement public de santé relève de l'ARS mais son conseil d'administration est présidé par le maire d'Elne. Elle a été construite en 1974-76 puis progressivement agrandie et modernisée. Cependant ses 114 chambres individuelles n'offrent pas toutes un niveau de confort et d'accessibilité tel que peuvent en attendre les pensionnaires d'aujourd'hui. D'autre part cet établissement a d'autres activités annexes telles qu'un PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés), réservé à ses pensionnaires et un accueil de jour pour des résidents à domicile du canton. Ces activités disposent de locaux manifestement trop petits et mal adaptés. Face à cette situation de risque d'une part, et de défaut de mise aux normes d'autre part, l'établissement a étudié la solution optimale pour palier à ces inconvénients.

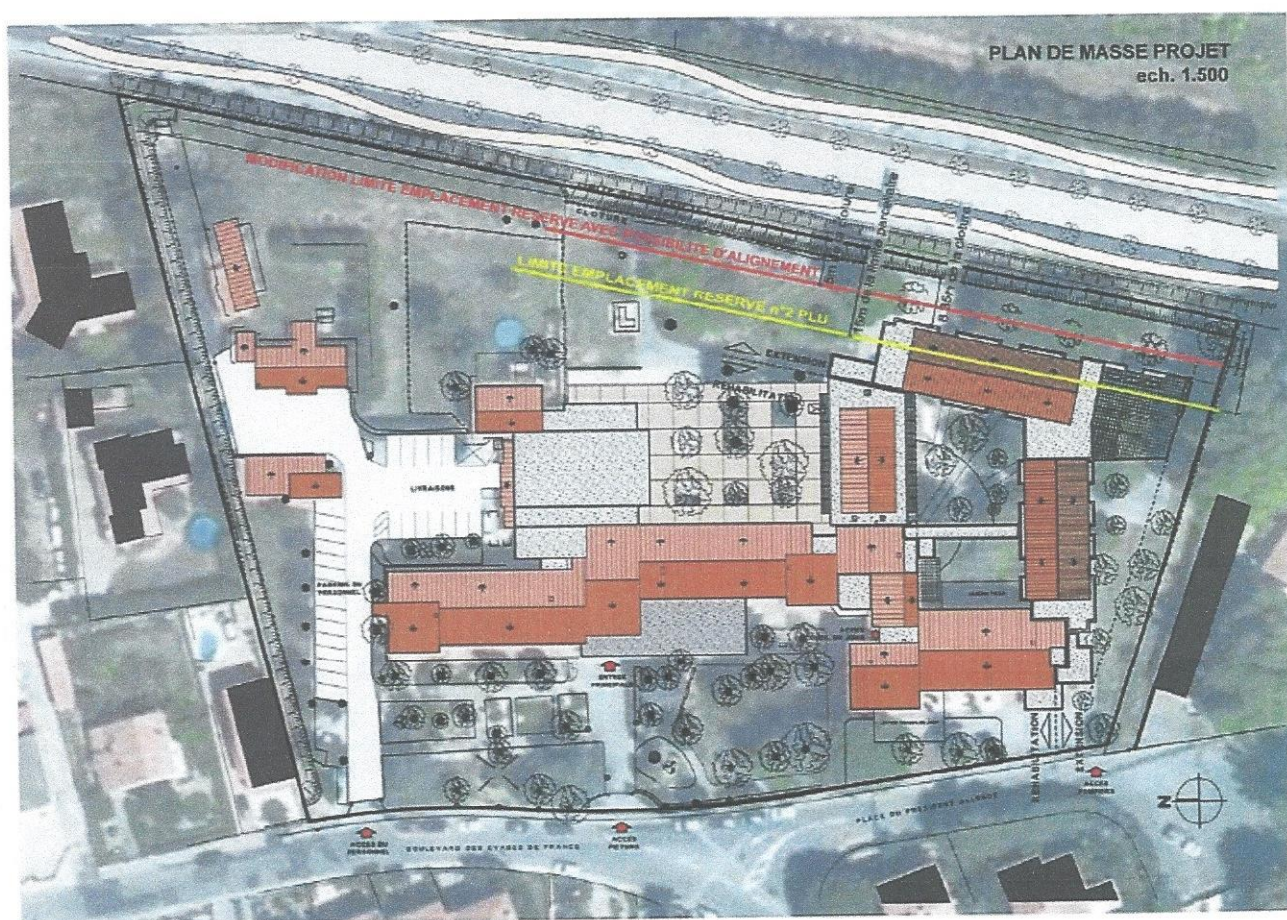
Il s'agit donc de diminuer la vulnérabilité du bâtiment au risque inondation,

notamment en supprimant toute occupation nocturne du rez de chaussée grâce à une extension sur pilotis qui permettra dans le même temps de mettre aux normes d'espace et d'accessibilité le bâtiment. Ce projet fait l'objet d'une déclaration de projet.

Cependant le PLU ne permet pas la réalisation de ce projet dans la rédaction actuelle du règlement qui prescrit dans son annexe l'interdiction de toute construction d'établissement « sensibles » (tels que les maisons de retraite) dans la zone inondable Ilc2. Enfin la réalisation du projet empiète légèrement sur l'emplacement réservé n° 2 du PLU permettant d'aménager les abords de l'avenue Narcisse Planas située en fond de terrain.

L'enquête publique a donc porté d'une part sur la déclaration de projet, et d'autre part sur les modifications du PLU permettant la mise en œuvre du projet en utilisant la procédure de mise en compatibilité.

La maîtrise d'ouvrage opérationnelle de cette opération a été déléguée à la société d'économie mixte Roussillon Aménagement



1.3. Cadre juridique

D'une part ce dossier concerne une déclaration de projet portant sur les travaux de rénovation de la maison de retraite en vertu de l'article L 300-6 du code de l'Urbanisme. D'autre part ces travaux nécessitent la mise en compatibilité du PLU puisque

son règlement ne les permettent pas dans sa rédaction actuelle. Une enquête publique est requise sur le fondement des articles L 153-54 et suivants du code de l'Urbanisme.

L'enquête publique est menée suivant le livre 1er, titre II, chapitre 3 du code de l'Environnement

A noté que suite à la consultation de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) celle-ci a pris une décision de dispense d'évaluation environnementale

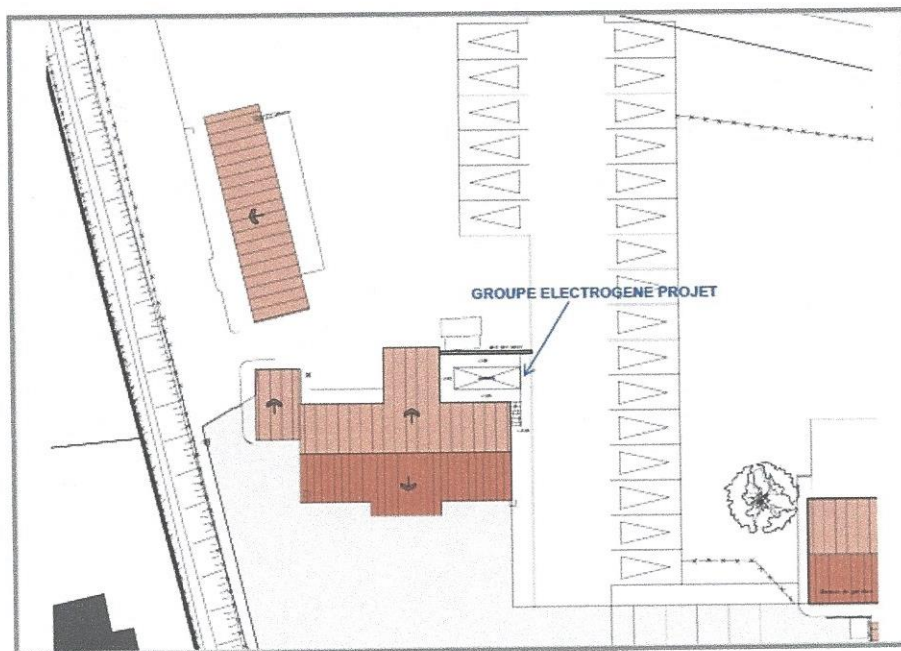
1.4. Nature et caractéristiques du projet

Le programme consiste :

- A supprimer du rez de chaussée les 14 chambres actuelles ainsi que des équipements sensibles et d'occuper l'espace libéré par des locaux dont l'activité sera exclusivement diurne
- A restructurer complètement les autres chambres, du 1^{er} et 2nd étage, en faisant 2 chambres avec chacune une salle d'eau aux normes d'accessibilité handicapés, à partir d'un bloc de 3 chambres actuelles – alors qu'aujourd'hui les salles d'eau sont communes et pas aux normes.
- A diminuer la vulnérabilité de l'établissement en cas d'inondation en mettant le groupe électrogène de secours hors d'eau

Dans le détail :

- 14 chambres individuelles situées dans la partie sud du rez de chaussée seront supprimées et aménagées pour les activités de jour.
- L'accueil actuel situé en avant de la salle à manger sera déplacé et agrandi avec une organisation plus fonctionnelle
- L'accueil de jour situé actuellement dans une pièce exiguë du 1^{er} étage sera déplacé au rez de chaussée dans un espace plus grand, plus accessible et mieux adapté aux activités des personnes accueillies.
- Des locaux affectés à un PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) seront aménagés au rez de chaussée
- Au 1^{er} et 2^{ème} étage les chambres sont réorganisées (à l'exception de celles de la dernière extension sur pilotis dont les chambres individuelles disposent d'une salle d'eau individuelle aux normes d'accessibilité). En effet actuellement, si les chambres sont toutes individuelles les salles d'eau (WC et douches) sont communes dans la partie ancienne. Dans chaque bloc de 3 chambres celle du milieu sera reconvertie en 2 salles d'eau aux normes d'accessibilité pour chacune des 2 autres chambres. Cette modification aura pour effet de neutraliser 28 chambres
- Création d'un nouveau bâtiment sur pilotis en extension dans la partie sud et relié en 3 points sur chaque étage au bâtiment actuel. Ce nouveau bâtiment permettra de créer les 42 chambres supprimées au rez de chaussée, d'une part, et au 1^{er} et 2^{ème} étage d'autre part. Bien entendu ces nouvelles chambres disposeront chacune d'une salle d'eau individuelle et seront aux normes d'accessibilité.
- Le groupe électrogène actuellement situé au sol près de la limite nord de la propriété sera éloigné d'une quinzaine de mètres de la clôture, derrière un mur antibruit et surélevé de 1,20 m.



- La réduction de la vulnérabilité sera aussi assurée par le choix des matériaux hydrofuges pour la rénovation du bâti existant, du carrelage, des fenêtres PVC, des dispositifs d'étanchéité, des clapets anti-retour...

1.5. Description des principaux impacts du projet

Le projet situé en zone bâtie n'a aucun impact en dehors de son terrain d'assiette. La parcelle elle-même est assez largement boisée et quelques arbres devront être abattus pour réaliser le projet. Elle n'est pas classée en « espace boisé classé » et le nombre d'arbre restant après travaux est encore important. Le paysage perçu de l'extérieur n'est pas significativement altéré.

Le projet a pour finalité première la mise en sécurité de l'établissement par rapport au risque inondation en supprimant du rez de chaussée toutes les fonctions vitales. Il y a donc un impact positif sur le niveau de sécurité de l'établissement et de ses pensionnaires qui passeront l'éventuel épisode d'inondation à l'abri dans les étages.

La mise en compatibilité du PLU a un impact très limité puisque elle concerne :

- La modification du règlement qui porte sur un assouplissement des autorisations concernant les établissements sensibles, dans une rédaction parfaitement encadrée puisqu'elle ne permet que les modifications qui diminuent la vulnérabilité par rapport au risque inondation.
- La réduction de l'emplacement réservé pour l'aménagement de l'avenue Narcisse Planas qui a encore aujourd'hui l'aspect d'une route de contournement de la ville ancienne d'Elne. Cet emplacement réservé, initialement largement dimensionné faute de projet, peut être réduit sans impact sur l'aménagement futur de cette voie en boulevard urbain. A noter que cet aménagement nécessite un faible élargissement des emprises actuelles alors que l'emplacement réservé initial empiétait largement sur la parcelle de la maison de retraite (cf page 4)

1.6. Intérêt général du projet

L'intérêt général du projet a été développé dans un document complémentaire de la pièce 2 du dossier d'enquête. En particulier ce document liste les objectifs poursuivis par ce projet et résumés ainsi :

- Réduire la vulnérabilité de l'établissement par rapport au risque inondation
- Humaniser les chambres « historiques » et les mettre aux normes actuelles
- Rendre l'ensemble du bâtiment accessible aux handicapés
- Anticiper les évolutions sociétales et le profil des personnes âgées en créant 2 secteurs spécifiques :
 - Une Unité d'Hébergement Renforcé
 - Une Unité de Vie Protégée
- Viser la construction d'un bâtiment éco-construit et innovant

L'EHPAD emploie 115 personnes dont 90% sont issus de la commune d'Elne. C'est donc un employeur majeur de la commune et qui fait indirectement fonctionner l'ensemble des services et des commerces de la commune.

Il héberge 114 résidents dont 58% sont du canton d'Elne, permettant ainsi à de nombreuses familles de garder ses personnes âgées auprès d'elles

Enfin l'établissement fait travailler, en prestations de sous-traitance, de nombreux partenaires économiques de proximité

Par ailleurs l'évolution envisagée par ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs de l'ARS dont l'autorisation a été renouvelée jusqu'en janvier 2032.

1.7. Composition du dossier

La liste des pièces contenues dans le dossier mis à l'enquête publique est la suivante :

1. Notice explicative

a) § 1 : Contexte législatif

- § 1.1 : La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
- § 1.2 : L'évaluation environnementale

b) § 2 : L'objet de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

c) § 3 : Documents créés ou modifiés

d) § 4 : La Procédure

2. Déclaration de projet (avec une note complémentaire visant à justifier l'intérêt général du projet)

a) Préambule : Objet de la déclaration de projet et intérêt général

b) § 1 : L'état actuel de la zone d'étude et de son environnement. Objet de la déclaration de projet.

- § 1.1 : Situation et périmètre de la zone d'étude
- § 1.2 : Occupation des sols
- § 1.3 Les risques majeurs
 - Le risque inondation
 - Le risque sismique
- § 1.4 : Le contexte environnemental

- c) § 2 : La présentation du projet et raisons pour laquelle il ne peut pas se réaliser.
 - § 2.1 : Présentation du projet
 - § 2.2 : Raison pour laquelle il ne peut pas se réaliser
 - d) § 3 : Présentation de l'intérêt général du projet
 - § 3.1 : Au regard de la sécurisation des chambres
 - § 3.2 : Au regard de l'humanisation et de la modernisation de la résidence
 - e) § 4 : Annexe 1 – Décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas en application de l'article R104-28 du code de l'urbanisme sur la mise en compatibilité par déclaration de projet du plan local d'urbanisme d'Elne.
 - f) Note complémentaire au dossier de déclaration de projet (pièce n°2)
 - Compléments et modifications de la partie 2.1 page 17
 - Compléments et modifications de la partie 2.1 page 20
 - § 3.1 : Au regard de l'humanisation et de la modernisation de la résidence
 - § 3.2 : Au regard du maintien et de développement de l'emploi et de l'activité économique local
 - § 3.3 : Au regard des schémas et documents communaux et supra-communaux
 - § 3.3.1 : Projet régional de santé Occitanie 2022
 - § 3.3.2 : Schéma départemental pour les personnes âgées 2018-2021
 - § 3.3.3 : SCOT littoral sud
 - § 3.3.4 : PADD du PLU de la commune d'Elne
3. Mise en compatibilité
 - a) § 1 : Objet de la mise en compatibilité du PLU
 - b) § 2 : La présentation du projet
 - c) § 3 : La mise en compatibilité du PLU
 - § 3.1 : Le contexte réglementaire actuel au regard du PLU
 - d) § 4 : La nature des modifications et les justifications
 - e) § 5 : Le contexte réglementaire du projet
 - § 5.1 : L'adaptation de l'annexe du règlement
 - § 5.2 : L'adaptation de l'emplacement réservé
 4. Extrait du plan de zonage au 1/2 500
 5. Extrait du règlement – Annexe zone II (avec les modifications proposées en rouge)
 6. Délibération du Conseil Municipal lançant la procédure
 7. Décision de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) de dispense d'évaluation environnementale
 8. Compte rendu de la réunion d'examen conjoint et avis des PPA (personnes publiques associées) : Conseil départemental des P.O. et Communauté de communes Sud Roussillon
 9. Arrêté d'enquête publique du 6 juin 2019, avis au public et copie de la publication de l'avis dans 2 journaux locaux (1ère publication)
 10. Registre d'enquête publique

Si le dossier était bien argumenté concernant l'intérêt général du projet et les modifications nécessaires de la réglementation du PLU, j'ai été amené à demander, suite à la visite des lieux, des plans de détails du projet pour bien comprendre la prise en charge de toutes les contraintes. J'ai utilisé une partie de ces informations complémentaires dans mon rapport.

2. - Organisation et déroulement de l'enquête

2.1. Désignation du commissaire enquêteur

Le tribunal administratif de Montpellier a enregistré le 11/04/2019 une lettre de monsieur le maire d'Elne demandant la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU. Sollicité par les services du tribunal administratif j'ai donné mon accord verbal le 18/04/2019. Par décision du 29/04/2019 le président du tribunal administratif m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur. J'ai confirmé le 13/05/2019 que je n'avais aucune activité ni antécédent déontologiquement incompatible avec la réalisation de cette enquête

2.2. Modalités de l'enquête

Je me suis rendu le 13/05/19 à la mairie d'Elne pour une première prise de contact, prendre connaissance du dossier et échanger sur la procédure.

Après examen du dossier nous avons eu une deuxième réunion le 12/06/2019 à la mairie pour caler les détails de la procédure.

Le 17/06/2019 j'ai paraphé le dossier à mettre à la disposition du public ainsi que le registre d'enquête

Enfin le 28/06/2019 avant le début de la première permanence j'ai fait une visite de la maison de retraite pour comprendre le contexte et la teneur des travaux envisagés.

Le maire a pris le 6 juin 2019 un arrêté prescrivant l'enquête publique du 26 juin au 26 juillet 2019.

Les dates des permanences du commissaire enquêteur ont été fixées au :

- vendredi 28 juin de 15h à 17h
- mercredi 10 juillet de 16h à 18h
- lundi 29 juillet de 9h à 11h

Le dossier d'enquête était disponible en ligne sur le site de la mairie, ainsi que l'avis d'enquête

Le public avait la possibilité de déposer des observations sur une adresse mail dédiée créée par la mairie d'Elne et à laquelle j'avais accès.

Enfin la mairie dispose d'une borne numérique tactile (semblable à une tablette mais sur très grand écran) permettant la consultation de son site par le public, ce qui vaut exigence de mettre à la disposition du public un poste informatique, en l'occurrence disponible aussi en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

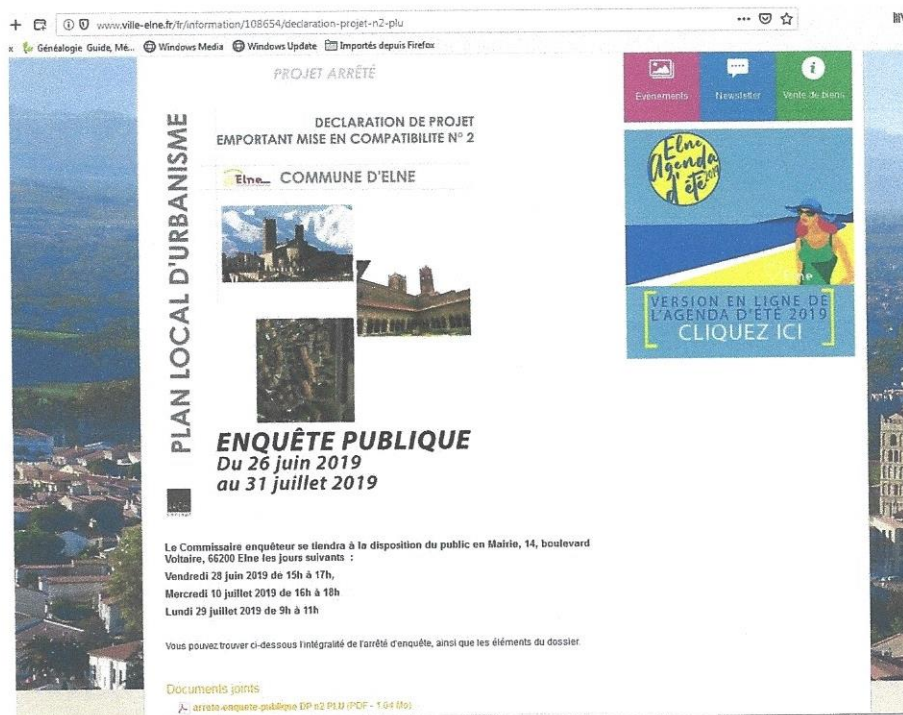
2.3. Concertation préalable à la procédure d'enquête

Ce projet n'a pas donné lieu à une concertation préalable avec le public. Elle n'est pas prévue, dans ce cas, par la réglementation.

2.4. Information du public

L'information du public a été assurée selon la réglementation :

- Par l'affichage jaune format A2 de l'avis d'enquête
 - sur le panneau d'affichage administratif situé à côté de la mairie
 - sur un panneau situé sur la clôture de la maison de retraite
- Par la publication de l'avis d'enquête sur le site internet de la mairie à la page « Urbanisme ». Le dossier d'enquête publique était mis en ligne sur la même page.



- Par la publication dans 2 journaux de la presse quotidienne régionale (Le Midi-Libre et L'Indépendant) de l'avis d'enquête publique
 - Une première fois le dimanche 9 juin 2019
 - Une deuxième fois le lundi 1^{er} juillet 2019
- L'avis d'enquête est aussi accessible sur la borne numérique située sous le porche d'entrée de la mairie. Cette borne donne accès sur un grand écran tactile au site internet de la mairie. On peut regretter que l'information ne figurait pas dans la page d'accueil du site, mais seulement en page « Urbanisme », et par conséquent non visible à première vue par les non initiés. Cependant cette particularité était indiquée dans l'avis d'enquête.

2.5. Climat de l'enquête et incidents

L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes. La publicité réglementaire a été complétée par un affichage sur un écran interactif à

l'extérieur de la mairie comme indiqué au paragraphe précédent. L'accueil du public lors des permanences se faisait dans une salle du rez de chaussée de la mairie accessible aux personnes handicapées

Je n'ai eu affaire à aucune remarques polémique ou déplacée de la part du public, ni oralement, ni sur le registre, ni par courrier, ni sur l'adresse mail dédiée.

Le dossier d'enquête, qui était disponible pour le public au service Urbanisme, est resté complet jusqu'à la fin de l'enquête.

2.6. Clôture de l'enquête

L'enquête publique s'est terminée le mercredi 31 juillet 2019 à 18h, à l'heure de fermeture des bureaux de la mairie.

J'ai récupéré le registre et le dossier d'enquête. J'ai clôturé le registre

2.7. Statistiques des observations recueillies

J'ai reçu une personne au cours de ma deuxième permanence qui m'a fait part oralement de ses préoccupations

Le registre d'enquête a finalement reçu une contribution sous forme de courrier déposé par cette même personne lors de la troisième permanence et qui est la mise par écrit de son intervention orale précédente. A signaler que ce courrier est co-signé par 3 personnes voisines coté nord de la maison de retraite

Il a donc eu en tout et pour tout une contribution au cours de cette enquête publique

3. - Analyse des observations, consultations et réponses du maître d'ouvrage

3.1. Les observations formulées par le public

Une contribution a été déposée par M. MITGERE Robert, co-signée par 2 de ses voisins, MM. HUET Joseph et FALGUERAS Gérard.

Elle porte sur les écoulements pluviaux générés par l'augmentation de surface imperméabilisée due notamment aux toitures des nouveaux bâtiments de la maison de retraite. En effet actuellement un ruisseau, situé entre la maison de retraite et les parcelles de MM. Mitgère et Falgueras, reçoit les eaux pluviales de ces 3 propriétés et de la maison de retraite. Il est entretenu par les 4 riverains.

Ce ruisseau, d'une longueur de 100m. environ, se jette dans le fossé de l'ancienne déviation, aujourd'hui boulevard Narcisse Planas. Ce fossé longe le terrain de la maison de retraite pendant environ 200m. puis se jette dans le Rec de la Torre qui va jusqu'à la mer à St Cyprien.

Ces 3 riverains s'inquiètent de la façon dont le surplus d'eau pluviales de la maison de retraite va être évacué et du risque de voir augmenter le niveau d'eau dans le

ruisseau dont ils sont riverains.

3.2. Observations des organismes publics

Les avis écrits du Conseil Départemental et de la communauté de commune Sud Roussillon ne posent aucune question

Lors de la réunion conjointe :

- La DDTM demande pourquoi l'emplacement réservé n°2 était aussi important, alors qu'il peut être réduit lors de cette enquête. La réponse est apportée au cours de la réunion est claire et clôt la question. Cet emplacement réservé prévu pour l'aménagement en boulevard urbain de l'avenue Narcisse Planas avait été largement dimensionné initialement faute de projet précis. Aujourd'hui après étude par les services du Conseil Départemental cet emplacement réservé peut être réduit pour permettre l'extension de la maison de retraite ainsi que l'aménagement du boulevard Narcisse Planas.
- Le SCOT Littoral Sud considère que le projet répond aux objectifs du SCOT et ne pose donc pas d'autres questions

3.3. Les questionnements du commissaire enquêteur

J'ai demandé des éclaircissements et précisions avant le début de l'enquête et notamment lors de la visite de terrain. J'ai eu les réponses à toutes les questions que je me posais et les justifications que je souhaitais. Certaines d'entre elles sont utilisées dans ce rapport.

3.4. Procès verbal de synthèse

Le procès verbal de synthèse a été remis au maître d'ouvrage délégué (SEM Roussillon Aménagement) le vendredi 2 août 2019 à 10h dans ses locaux. Il reprend la contribution de M. Mitgère, ainsi que la question évoquée lors de la réunion conjointe qui ont été évoquées dans les paragraphes précédents 3.1 et 3.2.

Il est joint en annexe du rapport.

3.5. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

Le mémoire en réponse du maître d'ouvrage délégué m'a été adressée par courriel le vendredi 2 août 2019 à 14h40

Il répond à la contribution de M. Mitgère

Il est joint en annexe du rapport

Cette réponse explique que :

- d'une part le ruisseau entre la maison de retraite et les riverains, qui est un ancien canal d'arrosage, reçoit les eaux pluviales du parking et d'une partie du bâtiment existant par 2 buses représentées sur le plan joint. Cet écoulement restera inchangé puisque la partie nord de l'établissement n'est pas modifiée

- d'autre part les eaux pluviales des nouvelles constructions seront collectées et rejetées dans la partie sud du terrain dans le fossé longeant le boulevard Narcisse Planas. Le plan joint montre que ce rejet est orienté vers le sud en direction du Mas Reig. Il n'y a donc aucun risque que ce débit supplémentaire augmente celui du ruisseau mitoyen.

3.6. Analyse du dossier et des observations

Le projet a essentiellement 2 motivations :

La première est liée à l'inondabilité de l'établissement en cas d'inondation majeure, ce qui pourrait mettre en péril une partie des pensionnaires dont la chambre est au rez de chaussée. Il fallait donc prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité de la maison de retraite par rapport à ce risque. C'est ce qui est fait :

- d'une part en supprimant les 14 chambres du rez de chaussée et en les reportant dans une extension du bâtiment en surélévation au 1^{er} et 2^{ème} étage.
- d'autre part en réduisant la vulnérabilité des organes de fonctionnement du bâtiment lui-même. A commencer par l'installation électrique : Ainsi le groupe électrogène de secours sera mis hors d'eau et les circuits électriques du rez de chaussée étant dans les faux plafonds la pérennité de cette installation est assurée. Une inondation majeure n'interrompra pas cette source d'énergie, vitale pour ce type d'établissement. De même le bâtiment fera l'objet de mesures techniques pour améliorer son étanchéité et diminuer sa sensibilité à l'eau.

On peut donc considérer que ce premier objectif est atteint. J'ai noté dans les conversations, hors dossier, que lors de mise en œuvre de plans de secours (canicule, etc..) cet établissement permettait d'accueillir des populations d'Elne en difficulté et que les pompiers connaissent parfaitement cet établissement pour y faire régulièrement des entraînements en plus des visites réglementaires de ce type d'établissement.

La deuxième motivation était de moderniser l'établissement dont la majeure partie a été construite en 1975-1977 avec des normes qui ne sont plus d'actualité et un profil de pensionnaires qui a beaucoup évolué. La construction neuve en extension sera l'occasion de :

- construire des nouvelles chambres aux normes d'aujourd'hui
- restructurer les anciennes chambres pour les mettre aussi aux normes actuelles
- redéployer dans les locaux libérés au rez de chaussée des locaux adaptés aux nouveaux besoins des populations âgées

Cet objectif qui est parfaitement dans la ligne de ceux de l'ARS, me semble aussi complètement atteint

Enfin au delà de ces objectifs, l'intérêt général de ce projet me semble bien démontré dans ce dossier en ce qu'il :

- permettra aux familles de garder leurs parents dans un établissement parfaitement adapté et de proximité. J'ai noté que c'est la seule maison de retraite de la ville d'Elne et que les plus proches sont situées à Latour-Bas-Elne , St Cyprien ou Alenya et dont aucune n'est située sur le canton
- constitue pour la ville d'Elne une activité économique importante en terme d'emplois directs et indirects

La mise en compatibilité du PLU est due à une rédaction logiquement restrictive du règlement du PLU qui interdisait toute extension de la maison de retraite compte tenu de sa vulnérabilité au risque inondation. Il n'est bien sûr pas question d'augmenter la vulnérabilité d'un tel bâtiment par une extension sans y mettre des conditions.

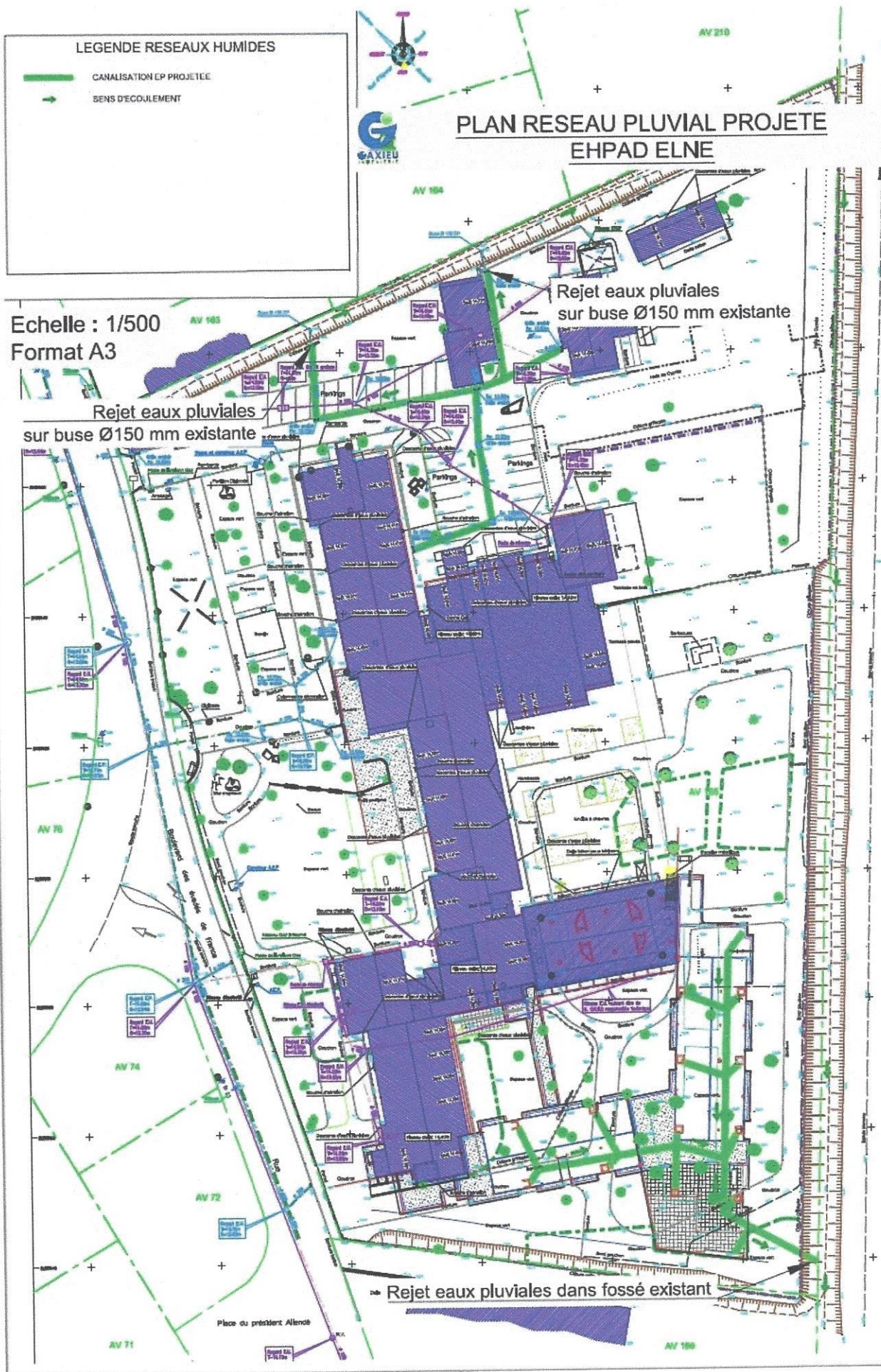
Toutefois, pour être pragmatique il est tout aussi logique de permettre à cette maison de retraite de réduire, par des solutions techniques adaptées, cette même vulnérabilité tout en maintenant son activité au niveau actuel. La solution était d'autoriser une extension sur pilotis et par conséquent hors d'eau. Accessoirement la construction de cette extension nécessitait d'utiliser une partie de terrain actuellement en emplacement réservé pour aménager l'ancienne déviation d'Elne en boulevard urbain. Cet emplacement réservé étant surdimensionné faute de projet précis, il est établi aujourd'hui qu'il peut être réduit pour permettre l'extension de la maison de retraite. C'est d'ailleurs ce qui a été convenu lors de la réunion d'examen conjoint suite à une remarque de la DDTM (cf §3.2).

Concernant les observations du public :

La préoccupation de M. Mitgère et de ses voisins est parfaitement légitime dans un contexte local de zone inondable et d'écoulements à très faible pente. Toute augmentation de débit est susceptible d'augmenter le niveau d'eau dans le ruisseau de façon significative. De même toute perturbation dans l'écoulement risque de se répercuter à l'amont.

Un premier élément de réponse rassurant est que le débit déversé dans le ruisseau par les 2 buses existantes reste inchangé puisque les eaux pluviales des parties nouvelles n'y sont pas raccordées.

Ces nouvelles surfaces imperméabilisées (dont la surface n'est pas indiquée dans le dossier) ont leur eaux pluviales collectées vers la partie sud du terrain avec un exutoire dans le fossé du boulevard Narcisse Planas à environ 180m. du raccordement du ruisseau dans le fossé de la route tel que le montre le plan ci-dessous (réseau pluvial en vert) fourni dans le mémoire en réponse du maître d'ouvrage délégué.



Bien que cette distance puisse paraître importante je recommande au maître d'ouvrage de demander à son maître d'œuvre de traiter avec le plus grand soin le raccordement de son exutoire dans le fossé pour éviter toutes perturbation dans son écoulement au confluent des 2 flux.

Les conclusions et avis du commissaire enquêteur font l'objet d'un document séparé.

Annexes

- Procès verbal de synthèse
- Mémoire en réponse du maître d'ouvrage
- Publication des avis d'enquête
- Affichage des avis d'enquête

Fait à Cabestany , le 20 août 2019
Le commissaire enquêteur



Pierre CABARBAYE

Préfecture des Pyrénées Orientales

---oOo---

Maître d'ouvrage:

Commune d'Elné

**Déclaration de projet n°2
portant sur la rénovation et
l'extension de la maison de retraite**

**Enquête publique
sur la commune d'Elné**

réalisée du 26 juin au 31 juillet 2019

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

**Commissaire enquêteur
Pierre CABARBAYE**

I - Rappel du dossier et du déroulement de l'enquête

La maison de retraite « Coste Baills » a été construite à Elne dans les années 1974-76. Cet EHPAD accueille 114 résidents dans des conditions qui posent 2 types de problèmes :

- D'une part le terrain d'assiette est en zone inondable et certaines chambres situées en rez de chaussée font courir un risque aux personnes qui les occupent, notamment la nuit, compte tenu de la rapidité de la montée des eaux sur des bassins versants très courts comme celui du Tech (84 Km) à pente forte (source à 2 345 m. d'altitude).
- D'autre part une majorité des chambres actuelles datent de la construction initiale de l'établissement et ne sont plus aux normes de confort et d'accessibilité. En particulier ces chambres, toutes individuelles, ne disposent pas de toilettes individuelles.

Le projet consiste à remédier à ces problèmes en construisant de nouvelles chambres en extension des bâtiments actuels et sur pilotis, en réhabilitant les chambres actuelles qui ne sont pas aux normes dans les bâtiments d'origine, en remplaçant les chambres du rez de chaussée par des locaux destinés aux activités diurnes, et à sécuriser le fonctionnement de l'établissement et notamment son installation électrique et sa sensibilité à l'eau par des matériaux appropriés.

La réalisation de ce projet suppose de modifier le PLU sur 2 points :

- d'une part autoriser ce type d'extension en zone inondable sous conditions
- d'autre part réduire l'emplacement réservé n°2 affecté à l'aménagement du boulevard Narcisse Planas qui empiète sur le terrain d'assiette de la maison de retraite.

Pour justifier ces modifications du PLU qui relève du régime de la mise en compatibilité il est nécessaire de procéder à une déclaration de projet soumise à enquête publique.

Cette enquête publique a porté par conséquent sur la déclaration de projet n°2 relative à l'aménagement de l'EHPAD « Coste Baills » ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU. L'avis donné ci-dessous concerne la déclaration de projet

II – Motivation et avis du commissaire enquêteur sur la déclaration de projet n°2

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport ce projet est bien de nature à traiter convenablement les 2 problèmes de l'établissement tels qu'ils ont été cités ci-dessus

L'ensemble des chambres sera transféré dans les 1^{er} et 2^{ème} étage et par conséquent au dessus des plus hautes eaux. La totalité des résidents sera ainsi hors de danger en cas d'inondation majeure. Le bâtiment et son fonctionnement seront aussi sécurisés grâce à la mise hors d'eau du groupe électrogène et du choix des matériaux adaptés pour la réhabilitation de l'immeuble. Enfin au delà des visites régulières et

réglementaires des pompiers dans cet établissement, le fait de venir y procéder à des exercices d'entraînements leur permet d'avoir une parfaite connaissance de l'immeuble et de son fonctionnement en cas d'intervention en situation de crise. Le bilan en terme de sécurité des personnes est par conséquent largement positif

Dans le même temps ces travaux vont permettre de mettre aux normes actuelles de confort l'ensemble des chambres, ce qui va améliorer nettement la qualité de vie des résidents, grâce à des chambres plus grandes et des commodités individuelles. Le bilan sur ce point est lui aussi nettement positif

L'alternative à ce projet aurait été probablement la fermeture de l'établissement ce qui aurait entraîné de graves inconvénients avec le transfert des pensionnaires dans d'autres maisons de retraites loin de leurs familles, la perte de plus d'une centaine d'emplois directs, sans compter les emplois indirects. On pourrait rajouter la perte de prestations dont bénéficient certains habitants en journée grâce à l'accueil de jour. Ainsi la sauvegarde de cet établissement peut-il être considéré comme étant un point extrêmement positif.

Si l'on rappelle que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale n'a trouvé aucun impact sur l'environnement justifiant une étude d'impact, on peut considérer que ce projet ne présente aucun aspect négatif à la condition de prendre en compte la préoccupation des riverains coté nord de la maison retraite et de traiter avec un soin particulier le raccordement de l'exutoire des eaux pluviales dans le fossé du boulevard Narcisse Planas.

Compte tenu de ces considérations je donne un **avis favorable** à la déclaration de projet n°2.

Fait à Cabestany , le 20 août 2019
Le commissaire enquêteur



Pierre CABARBAYE

Préfecture des Pyrénées Orientales

---oOo---

Maître d'ouvrage:

Commune d'Elne

Mise en compatibilité du PLU d'Elne

Suite à la déclaration de projet n°2

**Enquête publique
sur la commune d'Elne**

réalisée du 26 juin au 31 juillet 2019

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

**Commissaire enquêteur
Pierre CABARBAYE**

I - Rappel du dossier et du déroulement de l'enquête

La maison de retraite « Coste Bails » a été construite à Elne dans les années 1974-76. Cet EHPAD accueille 114 résidents dans des conditions qui posent 2 types de problèmes :

- D'une part le terrain d'assiette est en zone inondable et certaines chambres situées en rez de chaussée font courir un risque aux personnes qui les occupent, notamment la nuit, compte tenu de la rapidité de la montée des eaux sur des bassins versants très courts comme celui du Tech (84 Km) à pente forte (source à 2 345 m. d'altitude).
- D'autre part une majorité des chambres actuelles datent de la construction initiale de l'établissement et ne sont plus aux normes de confort et d'accessibilité. En particulier ces chambres, toutes individuelles, ne disposent pas de toilettes individuelles.

Le projet consiste à remédier à ces problèmes en construisant de nouvelles chambres en extension des bâtiments actuels et sur pilotis, en réhabilitant les chambres actuelles qui ne sont pas aux normes dans les bâtiments d'origine, en remplaçant les chambres du rez de chaussée par des locaux destinés aux activités diurnes, et à sécuriser le fonctionnement de l'établissement et notamment son installation électrique et sa sensibilité à l'eau par des matériaux appropriés.

La réalisation de ce projet nécessite la mise en compatibilité du PLU en le modifiant sur 2 points :

- d'une part ce projet n'est pas permis par le règlement du PLU puisqu'il interdit l'extension des établissements sensibles (tel que les maisons de retraite) dans la zone inondable Ilc2. Il s'agit donc de modifier le règlement sur ce point en autorisant, pour les établissements sensibles existant les constructions qui réduisent la vulnérabilité et permettent la mise aux normes, sans augmentation de la capacité
- d'autre part ce projet empiète sur l'emplacement réservé n°2 qui devait permettre l'aménagement du boulevard Narcisse Planas en boulevard urbain. Après examen par les services du Conseil Départemental il apparaît que cet emplacement réservé était largement dimensionné et qu'il peut être réduit suffisamment pour permettre la réalisation de ce projet.

Pour justifier cette mise en compatibilité du PLU qui relève du régime de la modification simplifiée il était nécessaire de procéder à une déclaration de projet.

Cette enquête publique a porté par conséquent sur la déclaration de projet n°2 relative à l'aménagement de l'EHPAD « Coste Bails » ainsi que sur la mise en compatibilité du PLU. L'avis donné ci-dessous concerne la mise en compatibilité du PLU

II – Motivation et avis du commissaire enquêteur.

La réalisation du projet d'extension de la maison de retraite auquel j'ai donné un

avis favorable nécessite d'apporter des modification au PLU comme indiqué au § I.

L'impact des modifications apportées au PLU sont plutôt neutres puisque :

- la modification réglementaire autorisant la construction d'établissements sensibles en zone inondable, sous conditions, a une portée limitée aux seuls établissements sensibles existants et va strictement dans le sens de la diminution de leur vulnérabilité et de la sécurité des occupants. Je ne trouve aucun inconvénient à cette mesure pragmatique.
- la réduction de l'emplacement réservé n°2 n'empêche pas l'aménagement en boulevard urbain de l'ancienne déviation d'Elne, après étude par le service compétent. Il s'agit là d'une optimisation de l'utilisation des sols. Je n' y trouve que des avantages

Compte tenu de ces considérations je donne un **avis favorable** à la mise en compatibilité du PLU

Fait à Cabestany, le 20 août 2019
Le commissaire enquêteur



Pierre CABARBAYE

Commune d'Elne

Déclaration de projet N°2 emportant mise en compatibilité du PLU relatif l'extension de la maison de retraite Coste Bails

Procès verbal de synthèse de l'enquête publique ouverte du 26 juin au 31 juillet 2019

Contexte général et climat de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes. La publicité réglementaire a été complétée par un affichage sur un écran interactif à l'extérieur de la mairie. L'accueil du public lors des permanences se faisait dans une salle du rez de chaussée de la mairie accessible aux personnes handicapées. Je n'ai eu affaire à aucune remarques polémiques ou déplacées de la part du public. Le dossier d'enquête, qui était disponible pour le public au service Urbanisme, est resté complet jusqu'à la fin de l'enquête.

Les observations formulées par le public :

Je n'ai reçu aucune observation par le canal de l'adresse mail dédiée. Lors de ma 2^{ème} permanence j'ai reçu une personne qui a confirmé ses préoccupations dans un courrier qu'elle m'a remis lors de la permanence suivante. Ce courrier (copie en P.J.) expose qu'un ruisseau d'arrosage coule entre, d'une part, la maison de retraite et, d'autre part, sa propriété et celle de son voisin. Ce fossé recueille les eaux pluviales des riverains :

- 3 particuliers coté nord (le 4,6 et 8 Bd des évadés de France)
- la maison de retraite coté sud

Ce ruisseau se déverse ensuite dans le fossé qui longe l'ancienne déviation d'Elne (avenue Narcisse Planas) puis enfin dans le Rec de la Torre qui se jette dans le lac des Capellans à St Cyprien.

La préoccupation des 3 riverains est de voir augmenter la surface imperméabilisée du fait de celles des surfaces de toitures et par conséquent des quantités d'eaux pluviales rejetées dans le milieu naturel avec pour conséquence possible le débordement du ruisseau si le rejet de ces eaux supplémentaires n'est pas correctement traité. Il n'y a eu aucune autre observation notée dans le registre d'enquête.

Les questions du commissaire enquêteur :

J'ai demandé des éclaircissements et précisions avant le début de l'enquête et notamment lors de la visite de terrain. J'ai eu les réponses à toutes les questions que je me posais.

Les avis des personnes publiques consultées :

Les avis écrits du Conseil Départemental et de la communauté de commune Sud Roussillon ne posent aucune question

Lors de la réunion conjointe :

- La DDTM demande pourquoi l'emplacement réservé n°2 était aussi important, alors qu'il peut être réduit lors de cette enquête. La réponse est apportée au cours de la réunion est claire et clôt la question.
- Le SCOT Littoral Sud considère que le projet répond aux objectifs du SCOT et ne pose donc pas d'autres questions

Vu le 2 août 2019

Le commissaire enquêteur



Pierre CABARBAYE

Le responsable du projet

ROUSSILLON AMÉNAGEMENT
Les Bureaux du Parc
Allée de Barcelone - Bâtiment C
66350 TOULOUGES



Agissant AU NOM
ET POUR LE COMPTE

Fait en 2 exemplaires
P.J. : Lettre de M. Mitgère

ELNE Le 17-07-2019

Mieur MITGERE Robert
4. Bd des évadés de France
66200 ELNE

Mieur ^à TROUC EMBRBYE
Commissaire enquêteur

Monsieur

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les parcelles appartenant à moi-même au 4. Bd des évadés de France à ELNE, à monsieur HUET Joseph au 6 et du 8 où habite monsieur FILGUERES Gérard sont d'anciens terrains agricoles et que ces 3 parcelles plus le côté ouest de la maison de retraite, font des écoulements par le pluvial, car à l'époque c'était l'eau d'arrosage des jardins qui se déversait dans un ruisseau, entretenant par nous 3 et la maison de retraite.

Ce ruisseau cadastré nulle part et dont nous assurons l'entretien depuis de nombreuses années est situé entre ma parcelle, celle de Monsieur FILGUERES d'un côté et le long de la maison de retraite par l'autre côté.

Il part à hauteur de ma maison, d'une longueur de 100 mètres environ, il rejoint le bas côté du bd Narcisse FILHES pour aller se déverser en direction du Mas REIG dans le

MER

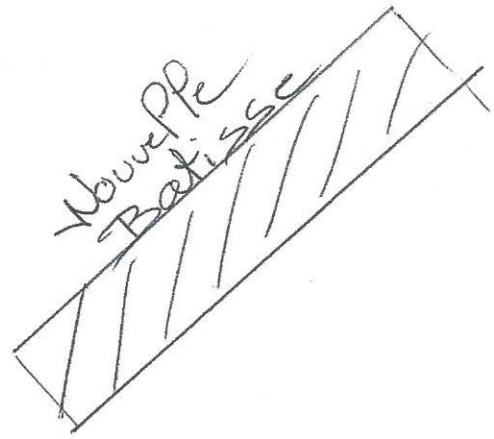
Max REIG

REC de la TORRE

ARGELLES

Bd Nazeissc PLHNHs

RUISSEAU
dependant de la
Mairie



Maison de Redraite.

HV165

N° 2

Bd des EUHDES de FRANCE

Ruisseau des Proprietaires

HV164

N° 8

HV162 HV163

N° 6

N° 4



Toulouges, le 2 aout 2019

Pierre CABARBAYE
Commissaire Enquêteur
11 rue des Chênes Lièges
66 330 CABESTANY

OBJET : REHABILITATION DE L'EHPAD d'ELNE
DECLARATION DE PROJET N°2
Enquête publique
Réponse du Maître d'Ouvrage

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons bien reçu le Procès-verbal de synthèse relatif à l'enquête publique relative à la Déclaration de Projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'ELNE, concernant la Réhabilitation et l'extension de la maison de retraite COSTE BAILLS.

Concernant le courrier remis à votre permanence et signé conjointement par trois propriétaires riverains de la Maison de Retraite, vous interpellant sur la prise en compte de l'écoulement des eaux pluviales concernant les nouvelles constructions, nous apportons les réponses suivantes :

- Sur le petit fossé séparatif, ancien canal d'arrosage, en limite séparative entre l'EHPAD et les parcelles sises aux numéros 4, 6 et 8 Bd des Evadés de France, au Nord, il y a 2 buses existantes qui rejettent les eaux pluviales venant du parking et d'une partie du bâtiment existant. Elles restent donc en fonctionnement.
Il n'y aura pas plus de débit passant par ces buses, puisque au Nord du terrain le site reste tel quel et aucun nouveau bâtiment n'est construit.

- Pour récupérer le pluvial sur les nouvelles constructions, situées au Sud du terrain, 2 Toitures neuves et les surfaces de promenade en rez de jardin, un rejet sera effectué sur le canal le long du bd Narcisse Planas, ainsi que précisé sur le plan joint du bureau d'études VRD, chargé des futurs réseaux. Les flèches indiquant le sens d'écoulement montrent que le sens d'évacuation des eaux va vers le Sud en direction du Mas REIG.
Il n'y a donc aucun risque que ce rejet vienne augmenter le débit dans le petit canal mitoyen au Nord. Des raccordements sont prévus aussi côté Sud-Ouest vers le réseau communal existant sur le boulevard des évadés de France.

En espérant par ces précisions avoir répondu aux interrogations des riverains,
Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

P.O Françoise LOEVE-LEPORI
Chargée d'Opérations
SEM ROUSSILLON AMENAGEMENT

PJ : Plan des réseaux VRD
Plan cadastral existant

LEGENDE RESEAUX HUMIDES

- CANALISATION EP PROJETEE
- SENS D'ECOULEMENT



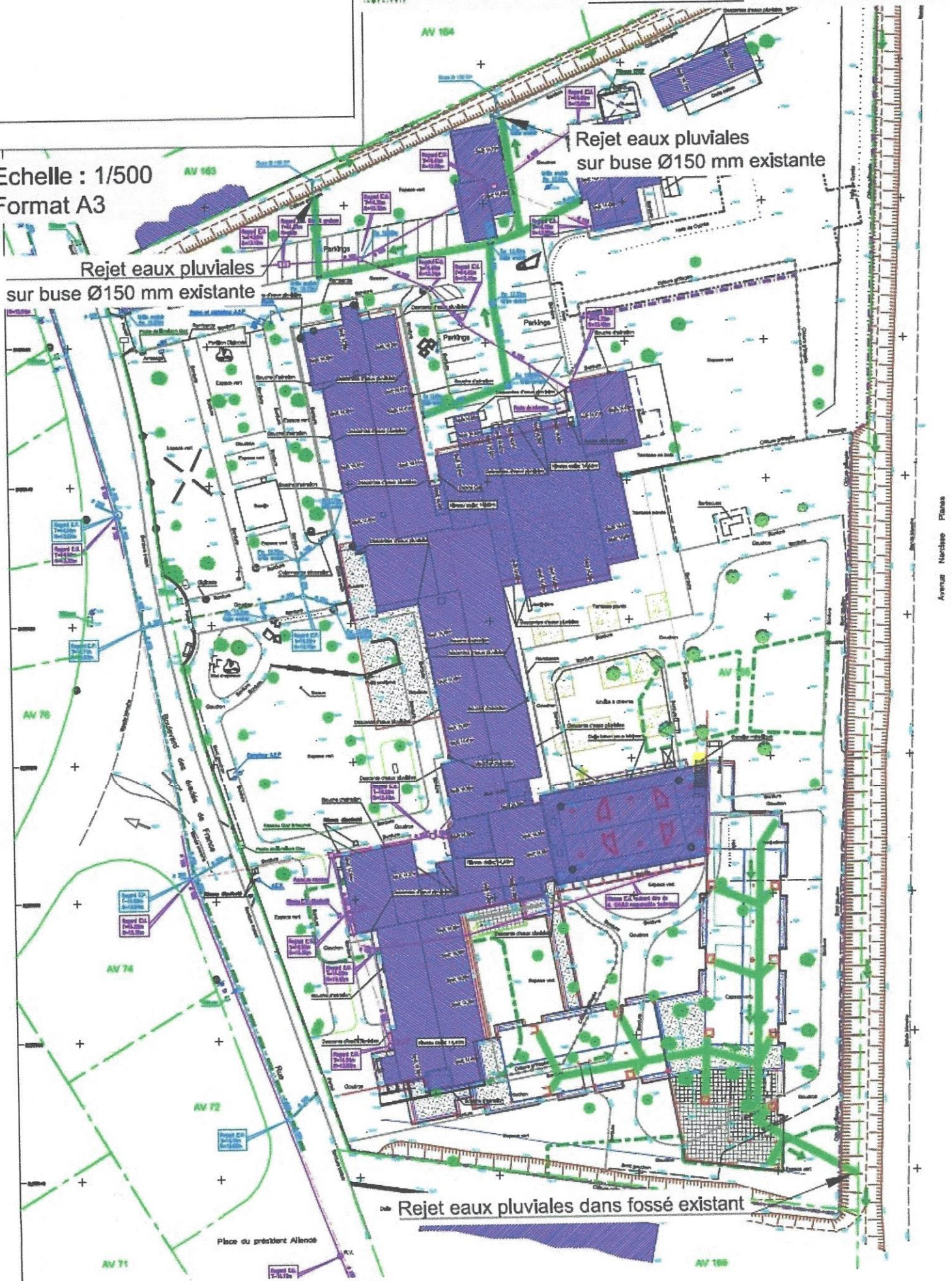
PLAN RESEAU PLUVIAL PROJETE EHPAD ELNE

Echelle : 1/500
Format A3

Rejet eaux pluviales
sur buse Ø150 mm existante

Rejet eaux pluviales
sur buse Ø150 mm existante

Rejet eaux pluviales dans fossé existant





DEPARTEMENT DES PYRENEES - ORIENTALES

COMMUNE DE :
ELNE

Résidence COSTE BAILS

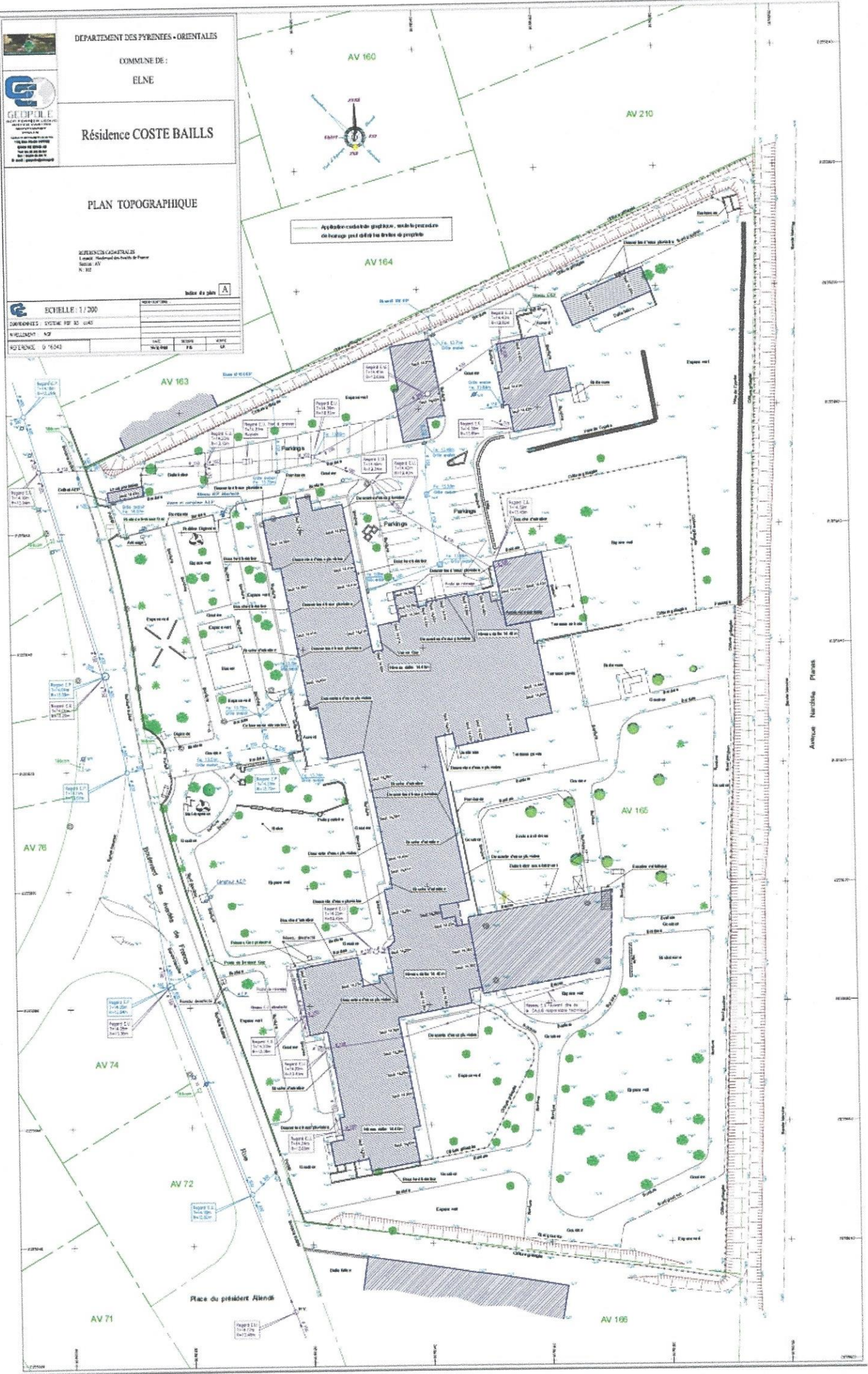
PLAN TOPOGRAPHIQUE

REPERES CADASTRAUX
L'achat : Mairie d'Elne
Mairie : AV
N. 102

	ECHELLE : 1/200
	DIMENSIONS : 20cm x 30cm
	PROJETANT : M. J.
	REFERENCE : 0 16542



Appréhension cadastrale graphique, selon le processus
de bornage par délimitation de propriété



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Commercial / Marketing / Vente



L'Agence by MIDIMEDIA recherche
UN(E) CHARGÉ/CHARGÉE D'ÉTUDES
MARKETING H/F
Poste basé à Saint-Jean-de-Védas (34)
CDD de 5 mois à partir du mois de juillet
dans le cadre d'un remplacement

VOS MISSIONS

- Vous exploitez et analysez les résultats d'études (quali, quanti, panels) propres à aider à la commercialisation de nos offres et recommandations.
- Vous concevez et réalisez les outils d'aide à la vente relatifs à ces études et analyses permettant leur exploitation par la force de vente.
- Vous réalisez des dossiers sectoriels ou à la demande des dossiers annonceurs à partir de résultats d'études média-marché.
- Au sein du service Marketing, vous suivez et analysez les audiences du marché et les stratégies d'investissements plurimédia (print et numérique) pour connaître le marché, la concurrence, les cibles et les opportunités support et produit.
- Vous êtes en charge de la réalisation et de la publication de la communication interne des données études et infos marché à destination des équipes commerciales (Newsletters, Intranet, Drive).

VOTRE PROFIL

- De formation supérieure marketing ou statistiques, vous êtes reconnu(e) pour votre rigueur, votre organisation et votre capacité d'analyse et de synthèse. Si possible, vous disposez d'une expérience de 2 ans minimum dans un emploi similaire.
- Vous êtes dynamique, autonome, organisé(e) et maîtrisez les outils bureautiques (une très bonne maîtrise d'Excel et PowerPoint) et marketing, autant d'atouts indispensables qui vous permettront de réussir votre mission.

Votre candidature doit être adressée à : mmrhjob@midilibre.com

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

A vendre abricot pelé, petit dore et giffon, mâle, 2 ans, vacciné, tuteurage mâle (2009/2013). Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Chats

A vendre abricot pelé, petit dore et giffon, mâle, 2 ans, vacciné, tuteurage mâle (2009/2013). Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Perdu-Trouvé

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Contacts-Remontes

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Rencontres

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Perdu-Trouvé

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Contacts-Remontes

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Rencontres

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Perdu-Trouvé

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Contacts-Remontes

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Rencontres

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Perdu-Trouvé

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Contacts-Remontes

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Rencontres

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Perdu-Trouvé

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

Contacts-Remontes

PERDU: sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas, sac de la Mairie de Saint-Jean-de-Védas. Tel: 06.64.46.45.45 ou 06.75.30.30.31.

ANITA
JF de 29 ans, dispo pr des relations ss lendemain uniquement.
No vœux plus souffrir.
Lui tel au 08 95 07 92 07

MICHELLE
47 ans, seule des trop légers, aimerait faire une belle renc avec un Homme sérieux.
Tel Jolinde au 08 95 69 13 47

FIDELIO
04 68 34 00 34
65 ANS RETRAITÉ docteur, veuf, Grand, élégant, aime les voyages, aime les voyages, aime les voyages. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
70 ANS RETRAITÉ veuf, célibataire, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
73 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
75 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
77 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
79 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
81 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
83 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
85 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
87 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
89 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
91 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
93 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
95 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
97 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
99 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
101 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
103 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
105 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
107 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

FIDELIO
04 68 34 00 34
109 ANS ALLIÉE naturelle, éducation, mobile, recherche un vrai mariage. Vous CVO, philistin. P: 04 68 34 00 34

Art collections et grands crus
ACHÈTE COLLECTIONS Importations TIMBER, France et monde entier. MONNAIES Anciennes et Récentes. DOCUMENTS HISTORIQUES. LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.46.55.

Services
Pays, cherche jeune homme pour travaux divers, possédant permis, secteur Bompas Yd. 06.04.47.28.94

Détente
JOËLLE vous reçoit AGREABLEMENT avec complicité, RDV 10 à 22h au 04.68.37.27.28 (NOUVEAU NUMÉRO) (0330916003)

Maison
AURELIA belle blonde poussez vous reçoit avec de nouvelles perspectives. Du 10h à 20h à Perpignan Nouvelle adresse Tel: 06.04.47.28.94 (044607394)

Maison
NACMI, ravissante TRANSPARENTIELLE Black de passage sur Perpignan jusqu'au 13 juin. Chez la TRANSPARENTIELLE au 06.01.16.33.32 (045003307)

Maison
Ladée prête à recevoir un massage de bien être pour un moment de détente et de détente. Sur RDV. 06.34.67.60.35 (033030300)

Maison
"FINA" vous propose un mode de vie copieux dans un climat calme et serein, après le trouble de votre organisme. Sur RDV à Perpignan. Tel: 06.04.47.28.94 (033030300)

Maison
Particulier débarras: maison, appartement, bureau, etc. VIDE TOUT ce qui vous encombre: bidons, sacs, vêtements, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE meubles anciens: livres, pendules, luminaires, sculptures, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Art collections et grands crus
ACHÈTE COLLECTIONS Importations TIMBER, France et monde entier. MONNAIES Anciennes et Récentes. DOCUMENTS HISTORIQUES. LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.46.55.

Services
Pays, cherche jeune homme pour travaux divers, possédant permis, secteur Bompas Yd. 06.04.47.28.94

Détente
JOËLLE vous reçoit AGREABLEMENT avec complicité, RDV 10 à 22h au 04.68.37.27.28 (NOUVEAU NUMÉRO) (0330916003)

Maison
AURELIA belle blonde poussez vous reçoit avec de nouvelles perspectives. Du 10h à 20h à Perpignan Nouvelle adresse Tel: 06.04.47.28.94 (044607394)

Maison
NACMI, ravissante TRANSPARENTIELLE Black de passage sur Perpignan jusqu'au 13 juin. Chez la TRANSPARENTIELLE au 06.01.16.33.32 (045003307)

Maison
Ladée prête à recevoir un massage de bien être pour un moment de détente et de détente. Sur RDV. 06.34.67.60.35 (033030300)

Maison
"FINA" vous propose un mode de vie copieux dans un climat calme et serein, après le trouble de votre organisme. Sur RDV à Perpignan. Tel: 06.04.47.28.94 (033030300)

Maison
Particulier débarras: maison, appartement, bureau, etc. VIDE TOUT ce qui vous encombre: bidons, sacs, vêtements, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE meubles anciens: livres, pendules, luminaires, sculptures, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Art collections et grands crus
ACHÈTE COLLECTIONS Importations TIMBER, France et monde entier. MONNAIES Anciennes et Récentes. DOCUMENTS HISTORIQUES. LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.46.55.

Services
Pays, cherche jeune homme pour travaux divers, possédant permis, secteur Bompas Yd. 06.04.47.28.94

Détente
JOËLLE vous reçoit AGREABLEMENT avec complicité, RDV 10 à 22h au 04.68.37.27.28 (NOUVEAU NUMÉRO) (0330916003)

Maison
AURELIA belle blonde poussez vous reçoit avec de nouvelles perspectives. Du 10h à 20h à Perpignan Nouvelle adresse Tel: 06.04.47.28.94 (044607394)

Maison
NACMI, ravissante TRANSPARENTIELLE Black de passage sur Perpignan jusqu'au 13 juin. Chez la TRANSPARENTIELLE au 06.01.16.33.32 (045003307)

Maison
Ladée prête à recevoir un massage de bien être pour un moment de détente et de détente. Sur RDV. 06.34.67.60.35 (033030300)

Maison
"FINA" vous propose un mode de vie copieux dans un climat calme et serein, après le trouble de votre organisme. Sur RDV à Perpignan. Tel: 06.04.47.28.94 (033030300)

Maison
Particulier débarras: maison, appartement, bureau, etc. VIDE TOUT ce qui vous encombre: bidons, sacs, vêtements, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE meubles anciens: livres, pendules, luminaires, sculptures, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Maison
ACHÈTE bijoux, vêtements, accessoires, etc. Déposez gratuitement. 06.69.23.26.31

Art collections et grands crus
ACHÈTE COLLECTIONS Importations TIMBER, France et monde entier. MONNAIES Anciennes et Récentes. DOCUMENTS HISTORIQUES. LIVRES rares, CARTES POSTALES. Expertise gratuite. 04.68.46.46.55.

Services
Pays, cherche jeune homme pour travaux divers, possédant permis, secteur Bompas Yd. 06.04.47.28.94

Détente
JOËLLE vous reçoit AGREABLEMENT avec complicité, RDV 10 à 22h au 04.68.37.27.28 (NOUVEAU NUMÉRO) (0330916003)

Maison

L'indépendant et L'indépendant Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales, par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/11/2007, modifiant l'arrêté du 21/11/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4,16 € HT pour 40 signes ou espaces ou 1,82 € HT le mm/cm.

Contact : Midimédia Tél 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020 - Fax 04.67.07.69.39 - Courriel : annonces.legales@indépendant.com

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Syndicat mixte du bassin versant de l'Agly

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY, M. François CLIQUE
- Président, 16, rue de Lesquerdes, 66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET.
Tél : 04.68.50.91.84.

L'avis implique un marché public.

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre partielle relative à la gestion du risque inondation sur le Verdoube, au niveau de la traversée du Tulaivel, consistant dans la mission : actualiser les données hydrauliques existantes, développer les études jusqu'au stade de l'avant-projet, produire une étude Analyse Multi-Critères.

Type de marché : Services.

Procédure : Procédure adaptée.

Lieu d'exécution : 66220 Tulaivel.

Durée : 10 mois.

Description : Le bureau d'études retenu devra :

- Actualiser les données hydrauliques existantes et les modifier,
- Développer les études jusqu'au stade de l'avant-projet sur le Verdoube, au niveau de la traversée du Tulaivel.
- Produire une étude Analyse Multi-Critères.
- Assister la maîtrise d'ouvrage et répondre aux questions diverses pendant la période d'instruction réglementaire du dossier.

Classification CPV :

Principale : 71300000 - Services d'ingénierie.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont refusées.

Options : oui.

Le marché est composé :

d'une tranche ferme intitulée « missions de base ».

- Etudes hydrauliques - HYDRAU.

- Etudes préliminaires - EP.

- Etudes d'avant-projet - AVP.

de 2 tranches optionnelles intitulées « missions complémentaires ».

- Analyse Multi-critères - AMC.

- Assistance pendant l'instruction.

Conditions relatives au contrat.

Cautiement : Garantie à première demande.

Financement : Voir CCAP.

Conditions particulières d'exécution : NON.

Conditions de participation.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est enregistré, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code

MAPA < 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Mairie de Réal

Mairie d'urgence : Commune de Réal, 18, rue de Fomigères
66210 REAL, Mairie : M. Séguin Jean - Luc Tél : 04.68.04.36.44

L'avis implique un marché public.

Objet : Marché de travaux de la tranche n°1 du programme de renouvellement des réseaux humides du village de Réal.

Procédure adaptée : La consultation est soumise aux dispositions des articles L. 2131-1 - et R. 2131-1 du code de la commande publique.

Démarrage des travaux souterrains à partir du mois de septembre 2019.

Durée d'exécution des travaux à proposer par les candidats.

Description : Marché portant sur le renouvellement des réseaux humides.

Forme du marché : Division en lots : non.

Adaptation des variantes : Non.

Options : non.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50 % : Prix des prestations

50 % : Valeur technique de l'offre en relation avec les travaux demandés.

Renseignements administratifs : Commune de Réal

Contact : M. Jean - Luc Séguin Tél : 04.68.04.36.44 Courriel : contact@mairie.real.fr

Renseignements techniques : GEO PYRENEES M. BRILLIARD Maxime

Tél : 06.34.20.43.86 Courriel : geopyrenees@gmail.com

Retrait du DCE

Le dossier de consultation est à retirer gratuitement par téléchargement sur le site : web : <http://www.es-marchespublics.com>

(Renseignements techniques : 01.72.36.55.48)

Renseignements complémentaires :

Voir sur site obligatoire. Date retenue pour la date du 09/07/2019 à 10h00

Remise des Offres : le mercredi 24 juillet à 12h00 au plus tard

Les dépôts de plus doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

sur la plateforme du site www.es-marchespublics.com

Langues devant être utilisées dans l'offre : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Intérêt technique des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER, 6 rue Pict, 34003 Montpellier Cedex, Tél : 04.67.54.81.00.

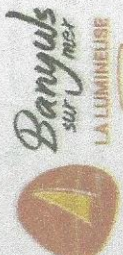
Fax : 04.67.54.74.10, mail : greffe@montpellier.fr

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Envie à la publication le : 27/05/2019

Pour retrouver cet avis intégral, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.es-marchespublics.com>

Avis rectificatif



AVIS RECTIFICATIF

Directive 2014/24/UE

SECTION 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR IDENTITÉ ADJUDICATRICE

1) NOM ET ADRESSES Commune de BANYULS SUR MER, 6 Avenue de la République, 66550, BANYULS SUR MER, Téléphone : +33 4.68.98.78.00.

Courriel : hibern@banyuls-sur-mer.com, Fax : +33 4.68.04.04.04, Code

NUTS FRUITS.

Adresse(s) Internet :

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS AU PUBLIC

Commune d'Ene

Enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU Deuxième insertion

Par arrêté en date du 06 juin 2019, Monsieur le Maire d'Ene a pris acte l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Ene.

Ce projet a pour objet de permettre la réhabilitation partielle du bâtiment (modèle) et l'annexe de la maison de retraite « Résidence Costa Bas » ainsi que la création d'une extension. Cette opération a pour objectif de réduire l'insécurité de l'habitat existant en supprimant toutes les chambres exposées au risque d'inondation et d'habiter et moderniser la résidence. Ces nouveaux aménagements n'entraîneront pas de hausse de la capacité d'accueil.

Les pièces du PLU qui sont modifiées ou les pièces complémentaires apportées, sont :

- la notice explicative,
- la déclaration de projet, faisant état de l'intérêt général du projet, aucune note complémentaire
- la mise en compatibilité du PLU, faisant état des modifications apportées et de leurs justifications.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence.

Le projet a fait l'objet d'une décision de dispense d'évaluation environnementale le 05 mars 2019 après examen au cas par cas, en application de l'article R. 104-28 du Code de l'urbanisme.

Monsieur Pierre CASABAYE a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Ene, siège de l'enquête, pendant 36 jours consécutifs, du mercredi 26 juin 2019 au mercredi 31 juillet 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner des observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser au Commissaire-enquêteur par correspondance à la mairie d'Ene, 14 boulevard Voltaire, BP11, 66500 ENE, ou par mail à l'adresse : enquêtespubliques@ville-ene.com en joignant l'objet de l'enquête et un spécifiant « à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur ».

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune d'Ene : www.ville-ene.fr, onglet « Cadre de Vie » rubrique urbanisme - les règlements - plan local d'urbanisme - déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU. Il sera aussi consultable en mairie sur la borne numérique tactile prévue à cet effet.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux heures et dates suivantes :

- le vendredi 28 juin 2019, de 15h00 à 17h00
- le mercredi 18 juillet 2019, de 16h00 à 18h00
- le lundi 22 juillet 2019, de 09h00 à 11h00

Toute personne pour obtenir communication du dossier d'Enquête Publique sur sa demande et à ses frais, doit la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, en s'adressant à la Mairie d'Ene.

La personne responsable du projet auprès de laquelle les informations peuvent être demandées est Monsieur Yves BARNOL, Maire d'Ene, 14 Boulevard Voltaire, 66200 Ene, (tel 04 68 37 38 39).

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le Commissaire-enquêteur qui disposera alors de trente jours pour élaborer et transmettre au Maire son rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies et consignées dans un document séparé des conclusions motivées au préalable à des conclusions favorables, défavorables ou défavorables au projet.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie d'Ene et à la Préfecture des Pyrénées-Orientales sur le site Internet à l'adresse www.ville-ene.fr.

Au terme de l'enquête publique, le Projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU sera soumis pour approbation au conseil municipal de la Commune d'Ene.

Le Maire, Yves BARNOL

Avis administratif



Panneau d'affichage proche de la mairie



Avis affiché sur la clôture de la maison de retraite



Borne interactive devant l'entrée de la mairie